

L'an deux-mille-vingt-deux, le 31 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 7</b>			
<b>Votants : 10</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR ; M. Vincent CERISIER, Mme Caroline DHYEVRE, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER

Étaient absents :

Procurations : Mme Sylviane TESSIER donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE ; M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ; M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Alexandre CHASSAT

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Achat d'une épareuse – Demande de subvention ACTIV 3**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise DOUSSET MATELIN pour l'acquisition d'une épareuse d'un montant de 24 800,00 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
		ACTIV 3	19 840,00 €
DOUSSET MATELIN	24 800,00 €	Autofinancement	4 960,00 €
TOTAL HT	24 800,00 €	TOTAL	24 800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le choix du devis précité sous réserve de l'obtention des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention de 80 % au titre d'ACTIV 3 sur un montant total de 24 800,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis après obtention des subventions.

Fait à ANTIGNY, le 31 mars 2022

Le Maire,  
Vincent LAUER

